

La Société Cynologique Suisse laisse aux clubs de race le soin d'édicter dans leurs propres règlements d'élevage, des règles d'accouplement. C'est pourquoi notre club, le CBCS, a décidé de rendre les tests génétiques de la cystinurie obligatoire pour les animaux reproducteurs. Cela nous donne la possibilité de réaliser les accouplements en conséquence et de collecter des données. Ceci permet d'assurer que - par ignorance - les reproducteurs marqués Cy/Cy ne peuvent pas s'accoupler. Chez nous, les chiens reconnus Cy/Cy ne peuvent être accouplés qu'avec des chiens N/N et N/Cy.

***En France, cela n'est pas possible vu que le permis d'élevage est uniquement délivré suite à la « confirmation » par la SCC. Bien entendu, il va de soi que nous recommandons de procéder à ce test génétique dans les pays où la confirmation ou le droit à l'élevage ne sont pas régis par une organisation nationale (comme la S.C.C en France) par sens de responsabilité et d'effectuer des accouplements futurs en fonction des résultats.

Je voudrais toutefois souligner une fois encore que le Conti porteur Cy/Cy **ne signifie pas que ce Conti est malade**, mais que cet animal porte deux allèles de ce gène. Les tests sont particulièrement importants pour l'avenir, de sorte que l'on dispose de suffisamment de données lorsque la recherche aura progressé et que l'on pourra en apprendre d'avantage sur les interrelations. Pour l'instant, ce ne sont que des « suppositions ». Néanmoins comme les tests sont relativement simples, nous trouvons quand même important de les faire.

Nota du C.F.B.C. :

N/N = homozygote +/+

N/Cy = hétérozygote +/-

Cy/Cy = homozygote -/-

**** la sélection en Suisse correspond plus au principe du L-A où seuls certains chiens sont sélectionnés sur une base de critères esthétiques et de santé*

Imelda Angehrn

Présidente de la Commission d'Elevage

Lärchensteig 16CH-9200 Gossau

+41 (0)71 385 38 23 _ Phone

zuchtkommission@cbcs.ch

www.cbcs.ch

